



■ **ÉTATS
GÉNÉRAUX
ALIMEN
TATION**

CORALIM OCCITANIE

Mercredi 27 juin 2018



■ ÉTATS
GÉNÉRAUX
ALIMEN
TATION

Les EGA en quelques chiffres clefs

Les EGA, lancés le 20 juillet 2017, ce sont :

- 5 mois de travail
- 14 ateliers nationaux
- une consultation citoyenne en ligne avec 156 000 visiteurs
- 74 événements territoriaux
- 11 ministères associés



Les EGA : 3 livrables

- **La feuille de route interministérielle 2018-2022** dévoilée le 21 décembre 2017
- **Les plans de filières**
- **Le projet de loi** : examen au Parlement
 - 3 séquences à l'Assemblée nationale (à la Commission du développement durable en mars, à la Commission des affaires économiques en avril et en séance publique à la fin du mois de mai ayant abouti à l'adoption d'une « petite loi ») ;
 - au Sénat, en commission puis en séance publique à partir du 26 juin.

Référence : [texte issu de la commission des affaires économiques du Sénat](#)



Le projet de loi en quelques chiffres clefs

- un projet de loi présenté en Conseil des ministres le 31 janvier 2018
- Un titre II « initial » avec 5 articles
- Un titre II qui comporte désormais plus de 50 articles
- 77 heures de débat en séance publique à l'Assemblée nationale
- 2 710 amendements pour la séance publique de l'AN





Le projet de loi

« pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable »

Il vise à :

TITRE I^{er}

Dispositions tendant à l'amélioration de l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire (art 1^{er} à 10)

- Améliorer l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire. Assurer la souveraineté alimentaire passe notamment par la préservation de la capacité de production agricole et la juste rémunération des agriculteurs ;

TITRE II

Mesures en faveur d'une alimentation saine, de qualité durable, accessible à tous et respectueuse du bien-être animal (art.11 et suivants)

- Renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits pour une alimentation saine, de qualité et durable ;
- Permettre à chacun d'accéder à une alimentation saine, sûre et durable. Le gouvernement fait de la politique de l'alimentation un moteur de réduction des inégalités sociales.



1- Les mesures concernant la restauration collective

Approvisionnement : article 11 du projet de loi

Champ des produits couverts par les 50 %

- les produits biologiques ou en conversion (fait débat au Sénat) ;
- les produits acquis en prenant compte du coût des externalités environnementales au long de leurs cycles de vie ;
- les produits bénéficiant d'autres signes de qualité ou mentions valorisantes ou de démarches de certification de conformité des produits ;
- les produits bénéficiant de l'écolabel « pêche durable » ;
- les produits issus d'exploitations ayant la certification environnementale ;
- les produits équivalents.



Approvisionnement : article 11 du projet de loi

Acteurs concernés

- les restaurants collectifs dont les personnes morales de droit public ont la charge ;
- les restaurants collectifs des établissements mentionnés à l'article L. 230-5 dont les personnes morales de droit privé ont la charge : services de restauration scolaire et universitaire, services de restauration des établissements d'accueil des enfants de moins de six ans, des établissements de santé, des établissements sociaux et médico-sociaux et des établissements pénitentiaires
- **Art 11 quinquies** : **rapport** du gouvernement, au plus tard le 31 décembre 2020, **sur l'opportunité d'étendre les règles de l'article 11 à l'ensemble des opérateurs de restauration collective du secteur privé et la constitutionnalité d'une telle extension**



Approvisionnements : article 11 du projet de loi

La notion de produits acquis selon des modalités prenant en compte les coûts imputés aux externalités environnementales liées au produit pendant son cycle de vie

- Notion encadrée par le **droit européen** (directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics) et par le **code des marchés publics** (article 63 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)
- Proche de la notion de **développement durable**, tout en ayant le mérite d'être encadrée par le droit européen et le code des marchés publics alors qu'ils ne permettent pas de faire référence à un critère local, de manière directe ou indirecte



Les autres dispositions du projet de loi concernant la restauration collective

Information / Nutrition

- **Art 11 alinéa 12** : à partir du 1^{er} janvier 2020, **information des usagers** une fois par an sur la part des produits « article 11 » dans la composition des repas (restauration collective publique et privée)
- **Art 11 alinéa 13** : présentation d'un **plan pluriannuel de diversification des protéines** pour les restaurants qui servent plus de 200 couverts par jour en moyenne (restauration collective publique)
- **Art 11 bis** : extension du « **fait maison** » à la restauration collective



Les autres dispositions du projet de loi concernant la restauration collective

Environnement/santé

- **Art 11 ter alinéa 5 : interdiction** au plus tard le 1^{er} janvier 2022 de l'utilisation de **bouteilles d'eau plate en plastique** ;
- **Art 11 ter alinéa 3 : interdiction** au plus tard le 1^{er} janvier 2020 de l'utilisation de **pailles en matière plastique** ;
- **Art 11 ter alinéa 1** : évaluation par l'ANSES au plus tard le 1^{er} janvier 2021 des risques de contamination des denrées alimentaires par migration de perturbateurs endocriniens depuis des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en matière plastique



2 - Les mesures concernant la lutte contre le gaspillage alimentaire

L'article 12 du projet de loi

- **Article 12** : Transfert des mesures concernant la lutte contre la précarité alimentaire du code rural au code de l'action sociale et des familles
- **Art 12 bis A** : obligation du « **doggy bag** » à partir du 1^{er} juillet 2021
- **Article 12 bis** : dispositions relatives à **la qualité du don** : les commerces de détail s'assurent de la qualité du don lors de la cession
- **Art 12 quinquies** : **rapport de l'ADEME** au Parlement avant le 1^{er} janvier 2022 sur la gestion du gaspillage alimentaire par la restauration collective et la grande distribution.



L'article 15 du projet de loi

Ordonnance dans un délai de 12 mois après publication de la loi pour :

- **Art 15 alinéa 16** : **extension des obligations de dons** (loi Garot) à certains opérateurs de l'industrie agro-alimentaire et de la restauration collective (publique et privée) après une expérimentation de 6 mois ;
- **Art 15 alinéa 17** : imposition à certains opérateurs de l'industrie agro-alimentaire et de la restauration collective de **rendre publics leurs engagements** en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire, notamment les procédures de contrôle interne qu'ils mettent en œuvre en la matière ;
- **Art 15 bis alinéa 3** : présentation d'un **état des lieux du gaspillage alimentaire** constaté par le gestionnaire des services de restauration collective dans le cadre de l'information et de l'éducation à l'alimentation et à la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les établissements d'enseignement scolaire.



3 - Les mesures concernant l'éducation à l'alimentation dans le projet de loi

- **Art 11 undecies alinéa 7** : ajouter dans les finalités de la politique de l'alimentation qu'elle doit **favoriser l'acquisition pendant l'enfance et l'adolescence d'une culture générale de l'alimentation** ;
- **Art 15 bis alinéa 2** : étendre dans le code de l'éducation les mesures d'information et d'éducation à l'alimentation et à la lutte contre le gaspillage aux **Établissements d'enseignement scolaire** ;



■ ÉTATS
GÉNÉRAUX
ALIMENTATION

4 - Les mesures concernant les Projets Alimentaires Territoriaux dans la feuille de route...



- Accélérer l'élaboration des projets alimentaires territoriaux et y prendre en compte des aspects environnementaux, nutritionnels et de justice sociale
- Objectif de 500 PAT en 2020

...et dans le projet de loi

- **Art 11 duovicies** : remise d'un **rapport au Parlement au 1^{er} janvier 2020** sur l'évaluation du dispositif de PAT
- **Article 12 ter** : intégration de **la lutte contre le gaspillage et la précarité alimentaires dans les projets alimentaires territoriaux**



ÉTATS
GÉNÉRAUX
ALIMENTATION

5 - Les mesures pour une approche de l'alimentation conjuguant équilibre nutritionnel et plaisir

- Adapter régulièrement les repères nutritionnels en fonction de l'évolution des modes de consommation ;
- Aligner progressivement sur les standards européens (teneur en sucre, sel, gras) les produits vendus outre-mer ;
- Encourager les démarches d'engagement volontaire de la part d'acteurs économiques (qualité nutritionnelle des produits, travail sur les portions et formats...).
- Renforcer les engagements dans le cadre de la charte du Conseil supérieur de l'audiovisuel ;
- Promouvoir l'étiquetage nutritionnel simplifié (Nutriscore)
- Élaborer un nouveau programme national nutrition santé (PNNS) et un nouveau programme national pour l'alimentation (PNA).



ÉTATS
GÉNÉRAUX
ALIMENTATION

FEUILLE DE ROUTE 2018-2022
POLITIQUE DE L'ALIMENTATION



6 – L'élaboration d'un nouveau PNA

- Un **plan d'actions** disposant d'une gouvernance renforcée :
 - niveau national : comité de pilotage interministériel, garant de l'articulation du PNA avec les différents plans et programmes
 - niveau régional : CRALIM : instance de gouvernance régionale associant les collectivités territoriales
- Trois **axes thématiques** : **Éducation à l'alimentation**, **Lutte contre le gaspillage alimentaire** et **Justice sociale**
- Deux **domaines transversaux** : **Projets alimentaires territoriaux**, **Restauration collective**
- Une recherche accrue de **synergies** :
 - Appel à projets national du PNA => dimension interministérielle
 - Dimension internationale amplifiée et structurée



Conclusion

- Cette présentation n'est qu'une **photographie** au cours des débats au Sénat. Le texte peut encore évoluer avec le passage en séance plénière au Sénat puis lors des discussions en Commission mixte paritaire.
- Ce texte fait appel à des expérimentations et prévoit de nombreux textes d'application (ordonnances, décrets en Conseil d'État, textes établissant le cadre des expérimentations). **Il reste donc encore beaucoup de chemin à parcourir.**



■ ÉTATS
GÉNÉRAUX
ALIMEN
TATION

Merci de votre attention

